

Juridique et fiscal

Droit Social : maîtriser les nouvelles dispositions réglementaires et jurisprudentielles

PROGRAMME

I - Lois et règlements

- Du PERCO au PERECO : Comment passer de l'un à l'autre ?
- Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020.
- Projet de loi de finance 2020.
- Projet de loi portant diverses mesures d'ordre social et ratifiant 3 ordonances.
- Droit à l'erreur et réforme du contrôle URSSAF.
- Réforme du contentieux : le tribunal judiciaire.

II - Jurisprudences

- Contrat de travail
 - Calcul de la période d'essai en cas d'absence du salarié.
 - Harcèlement sexuel.
 - RGPD.
 - Accès par l'employeur des outils de travail.
 - Congé maternité et protection.
 - Congé parental et réintégration du poste.
- Rupture du contrat de travail
 - Ancienneté et calcul de l'indemnité de licenciement.
 - Rupture de la période d'essai.
 - Barème MACRON jugé conforme mais écarté au cas par cas.
 - CDD de remplacement.
- Représentant du personnel
 - Cumul des mandats d'élu et de représentant syndical au CSE.
 - Mandat et évaluation par l'employeur.
 - Accord collectif et référendum dans une entreprise avec DS.
 - Salarié protégé et licenciement.
- Contentieux
 - Contrôle du travail illégal.

CODE SOC01

Objectifs

Maîtriser les nouvelles dispositions juridiques, réglementaires, jurisprudentielles et conventionnelles.

Public

Directeurs des Ressources Humaines, Responsables des Ressources Humaines, Responsables du personnel.

Pré-requis

Avoir une expérience de gestion du personnel.

Options pédagogiques

Cas pratiques.

Durée

1 journée (7 heures)

Tarif inter par personne

Adhérent : 550 € HT



Géraldine FRANÇON, Avocat au Barreau de Lyon
Fondatrice et associée de FRANCEA AVOCATS - Droit
Domaines d'intervention : conseil en droit du travail et de la sécurité sociale, gestion des contentieux sociaux.

Les Formatrices :



Sophie TRINCÉA, Avocat au Barreau de Lyon
Associée de TRINCEA AVOCATS - Droit Social
Domaines d'intervention : conseil en droit du travail et de la sécurité sociale, gestion des contentieux sociaux.